



**L'urgence budgétaire est à la prise en charge des besoins immédiats dans l'enseignement supérieur et la recherche.**

**Le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) ne répond pas aux revendications des personnels et des étudiant-es, il doit être abandonné !**

L'épidémie de la COVID-19 et sa gestion par le gouvernement ont un impact considérable sur notre système d'enseignement supérieur et de recherche. La rentrée universitaire 2020 s'annonce catastrophique, avec des dizaines de milliers de nouveaux étudiant-es dans le supérieur sans que les universités n'aient les moyens de les accueillir. Cette situation est notamment le résultat de plus de dix ans de restrictions sur le nombre de postes d'enseignant-es-chercheur/ses, de personnels ingénieur-es, technicien-nes, administratif/ves, ouvriers, de bibliothèque... Il aurait fallu recruter des dizaines de milliers d'agents et construire de nouveaux locaux depuis longtemps ; c'est d'autant plus prégnant et urgent maintenant que les conditions sanitaires nécessitent de doubler les amphithéâtres, les TD et TP ! Dans la recherche publique, les moyens manquent pour permettre aux laboratoires de relancer les recherches qui ont été mises entre parenthèses pendant les mois du confinement. Faute des postes de chercheur/ses et ingénieur-es et technicien-nes, la plupart des jeunes dans la recherche ont pour seul horizon l'incertitude, avec au mieux, la précarité de l'emploi.

C'est dans ce contexte que le gouvernement veut faire passer à la hâte au parlement, dès le 21 septembre, la loi de programmation de la recherche (LPR) rédigée avant la pandémie, dont le contenu est à l'opposé des revendications du personnel, et sans tirer aucune leçon de la situation actuelle. La COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer le service public. Des postes stables (dans le cadre du statut de la fonction publique) doivent être créés pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

### **Pourquoi nous opposons-nous au projet de LPR ?**

Ce projet institutionnalise la précarisation du personnel de l'ESR et remet en cause ses statuts, gage d'une recherche libre et indépendante. La mise en place des « tenure tracks » (chaires de professeurs juniors), contrats de « pré-titularisation conditionnelle » ouvre la possibilité de contourner les dispositifs nationaux d'accès à la profession d'enseignant-e/chercheur-e et de chercheur-e. La création de nouveaux contrats précaires, les contrats de projet scientifique, frauduleusement dénommés « CDI », dont la fin de contrat est conditionnée à la durée et au financement du projet de recherche, remet gravement en cause les recrutements de personnels titulaires.

Le projet de LPR favorise le financement de la recherche par appels à projets, notamment via l'ANR, au détriment de financements pérennes alloués aux unités de recherche dont les laboratoires ont besoin pour accomplir leurs missions. Il encourage ainsi la mise en concurrence à tous les étages, et oriente et limite les thématiques de recherche à des sujets « porteurs » et/ou jugés « rentables » et « valorisables » par le privé. Une telle logique a notamment fait perdre 10 ans de recherche sur les virus de type coronavirus !

En parallèle, l'annonce budgétaire de 5 milliards d'euros sur 10 ans ne permet même pas d'atteindre les 1 % du PIB pour la recherche publique, et laisserait la recherche française continuer son lent déclin. Ainsi la LPR prévoit 357 millions supplémentaires pour le budget 2021 ce qui représente une augmentation similaire aux dernières années. L'effort dans la programmation budgétaire serait prévu après les élections présidentielles ! Et aucun moyen conséquent n'est prévu pour répondre aux besoins urgents de l'ESR liés à la crise sanitaire.

Le personnel de l'ESR, comme les étudiant-es, ont massivement fait savoir par des manifestations, en particulier le 5 mars, ainsi que de multiples motions, qu'ils rejetaient ce projet de LPR. Aujourd'hui, la Ministre tente, à travers un protocole d'accord "relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières" de faire acter en force les dispositifs de précarité prévus dans la LPR en « échange » de promesses d'augmentation de primes largement individualisées.

**Nous demandons des moyens et des postes statutaires en urgence.**

Nous exigeons l'abandon de la LPR et comptons, par la mobilisation du personnel de l'ESR, afficher notre détermination à construire un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service de toutes et tous, avec des moyens humains, financiers et matériels garantis et pérennes, ou la précarité n'est plus de mise.

**Nous appelons les collègues à se réunir en assemblées générales, à rejoindre les actions interprofessionnelles de la rentrée partout sur le territoire et à se rassembler massivement le 21 septembre devant l'assemblée nationale à Paris à 14h, jour d'ouverture de l'examen du texte.**

Signataires : SNTRS-CGT, CGT FERC SUP, CGT-INRAE, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, FO-ESR, SUD RECHERCHE EPST-SOLIDAIRES, SUD EDUCATION, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, UNEF, L'ALTERNATIVE, UNEF, FACS ET LABOS EN LUTTE.